

Le Fuet, le 24 mai 2023

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 26 JUIN 2023 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2022.
2. Informations sur les arrêtés de comptes.
3. Discuter et accepter le nouveau règlement d'organisation.
4. Discuter et accepter le nouveau règlement concernant les élections par les urnes.
5. Discuter et accepter un crédit additionnel de Fr. 28'000.00 pour la démolition de l'ancien réservoir de Bellelay.
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 94'000.00 pour l'étude préliminaire de l'amélioration foncière intégrale.
7. Discuter et accepter le contrat liant la commune de Saicourt au Parc naturel Chasseral pour la période 2025-2031.
8. Informations du Conseil municipal.
9. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal